

AVIS AUX PARENTS DES NOUVEAUX ÉLÈVES ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS POUR L'ANNÉE 2025-2026

Quels enfants sont admissibles au préscolaire 4 ans?

Tous les élèves qui auront 4 ans au 30 septembre 2025 et qui répondent aux critères suivants en ordre de priorité :

1. inscription pendant la période prévue;
2. habiter un milieu défavorisé selon les unités de peuplement défavorisées;
3. élève qui n'a jamais fréquenté un milieu de garde, Centre de la petite enfance (CPE) ou affilié à un CPE (déclaration du parent);
4. élève dont la langue parlée à la maison et la langue maternelle sont différentes du français (déclaration du parent);
5. retard développemental appuyé d'une lettre officielle de :
 - CISSSO;
 - Clinique de pédiatrie sociale de Hull;
 - autres professionnels de la santé.

La direction pourrait prioriser certains enfants à la suite d'une analyse des besoins et capacités de ces derniers et des ressources disponibles dans l'école.

Période d'inscription du 27 janvier au 14 février 2025 – Quelle est la procédure?

Pour inscrire votre enfant, vous devez prendre un rendez-vous en ligne, à partir du 24 janvier 2025, en suivant les étapes ci-dessous dans l'ordre :

1. Déterminez quelle est votre école de secteur, en cliquant sur l'hyperlien suivant : [Quelle est l'école de mon secteur?](#)
2. Consultez le site Web de cette école pour prendre votre rendez-vous en ligne, à partir du 24 janvier 2025. Pour trouver le site Web de l'école : [cliquez ici](#).

Documents exigés :

1. Certificat de naissance
 - Pour l'enfant né au Québec : **Certificat de naissance grand format** (original, incluant les noms et prénoms des parents). Vous pouvez vous le procurer sur le site : www.etatcivil.gouv.qc.ca.
 - Pour l'enfant né en Ontario : **Certificat de naissance, version intégrale** (original, incluant les noms et prénoms des parents). Vous pouvez vous le procurer sur le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-remplacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>.
 - Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) : **Certificat de naissance de la province ou du territoire visé** (original, incluant les noms et prénoms des parents).
 - Pour l'enfant né hors Canada : **Certificat de naissance traduit (français ou anglais) et certifié par un traducteur**.
2. Preuves de résidence
 - **Preuve de résidence sur le territoire** : facture d'un service public (Hydro-Québec, Gazifère, Bell, etc.) offert sur le territoire du Centre de services scolaire.
ET
 - **Preuve de résident du Québec** : par exemple, carte d'assurance-maladie du Québec de l'enfant ou permis de conduire du parent.

Notes importantes :

- Les demandes d'admission se feront uniquement sur rendez-vous, du 27 janvier au 14 février 2025.
- L'école confirmera l'inscription de votre enfant après avoir étudié la demande. Il est fortement recommandé de ne pas arrêter le service de garde de votre enfant avant d'avoir obtenu la confirmation d'inscription au préscolaire 4 ans, car il est possible que votre demande ne soit pas acceptée.
- La date d'inscription de l'enfant à l'école correspond à la date à laquelle le dossier est complet.

Des questions?

Veillez communiquer avec le secrétariat de l'école qui reçoit les élèves du préscolaire 4 ans dans votre secteur, en vous référant au lien suivant : [Coordonnées des écoles](#).